

# RESIPOOL, LES AVANTAGES DE LA DÉTECTION D'IMMERSION



## INNOVANTE ET FIABLE

Fixé sur le bord de votre piscine, RESIPOOL est un système détectant l'immersion d'un corps dans le bassin en se basant sur un système d'alarme électronique. Son procédé breveté permet d'éviter les déclenchements intempestifs grâce à son insensibilité aux robots de nettoyage, aux systèmes de filtration et aux intempéries.

## DESIGN ET DISCRÈTE

Le design et les dimensions du RESIPOOL lui permettent de s'intégrer discrètement dans votre bassin quelle que soit sa forme et sa configuration\*, et ce sans dénaturer l'aménagement de votre extérieur.



## PRATIQUE ET FONCTIONNELLE



La mise en service ne nécessite pas de travaux lourds (contrairement aux barrières, bâches et autres systèmes de protection plus encombrants). Il est cependant préférable de faire appel à un professionnel pour l'installation et l'entretien du système d'alarme.

\*sauf configurations spécifiques : piscines miroir, à débordement ... (voir notice d'utilisation)

# PARCE QUE LA SÉCURITÉ NE S'IMPROVISE PAS

... depuis plus de 50 ans, le **Groupe INTERVOX SYSTEMES** vous fait bénéficier de toute son expérience dans la conception et la fabrication de ses systèmes d'alarme. Il vous propose, au travers de ses différentes gammes de protection des biens et des personnes **SurTec®**, des produits de qualité adaptés à vos besoins.

Afin de vous garantir une protection optimale, **INTERVOX SYSTEMES** a intégré dans ses produits les technologies les plus avancées en terme de détection de chute pour piscine. Ces techniques de pointe permettent d'assurer la meilleure protection électronique de vos bassins en toute conformité.



**SurTec®**

## LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Votre installateur conseil



[www.intervox.fr](http://www.intervox.fr)



## SÉCURITÉ DES PISCINES

### RESIPOOL



Loi n°2003-9 du 3 janvier 2003



C/SURTEC/FR - Resipool - Ed1 - LH/01/05



## N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD POUR VOUS ÉQUIPER !

La loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines impose que toutes les piscines enterrées soient équipés d'un dispositif de sécurité conforme :

- au **31 mai 2004** pour les maisons en location,
- au **1er janvier 2006** pour les autres.

Toute installation ne disposant pas d'un système agréé sera passible d'une amende pouvant atteindre 45000 euros.

**Alors n'attendez plus, et commandez dès aujourd'hui votre RESIPOOL !**

## LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS NE DÉPEND QUE DE VOUS !

Les noyades constituent la seconde cause de mortalité domestique. Elles se produisent malgré la présence de barrières, malgré la présence d'adultes, de façon silencieuse.

RESIPOOL : pour que la baignade reste un moment de détente et de loisir.



## PRODUIT CERTIFIÉ PAR LE LNE

Afin de vous offrir un maximum de garanties, le détecteur RESIPOOL SurTec® :

- est conforme à la norme NF P90-307 relative à la sécurité des piscines familiales,
- a été certifié par le Laboratoire National d'Essais, mandaté par AFNOR CERTIFICATION.



## LE SYSTÈME

Système d'alarme pour piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif qui signale un danger. L'intervention rapide d'un responsable est obligatoire.

DÉTECTEUR D'IMMERSION	
	<b>Boîtier externe</b> robuste en résine de synthèse traitée anti-UV, à fixer au bord de la piscine.
	<b>Bloc électronique sécurisé</b> , moulé dans une résine étanche pour une haute résistance aux chocs et aux intempéries.
	<b>Sonde de détection immergée</b> , ajustable en hauteur pour s'adapter à tout type de piscines. Elle permet de détecter l'onde provoquée par une chute.
	<b>Sirène 2 x 115dB intégrée</b>
Technologie d'ultra-faible consommation, environ 3 ans d'autonomie	
Journal des événements pour une meilleure traçabilité	
Garantie 2 ans	
PÉRIPHÉRIQUES	
	<b>Une télécommande 2 touches</b> permettant la mise en veille et le réarmement de votre système.
	<b>En option : une sirène déportée ou une centrale d'alarme*</b> déclenchant un signal sonore (100dB) en cas d'incident. *compatible avec les centrales d'alarme SurTec® : <i>RÉSIDENCIA 2 ET 3, I@N, I@N XL.</i>



## SIMPLICITÉ D'UTILISATION

**Pas de réglage spécifique**, le système s'adapte automatiquement à la géométrie du bassin.

**Mise en marche simple** associée à un **réarmement automatique** en cas d'oubli.



## MENTIONS LÉGALES

- Vous pouvez utiliser ce type de protection, lorsque l'implantation de la piscine par rapport à la résidence ou par rapport au lieu d'hébergement permet une intervention totale, qui inclut le secours dans le bassin, en moins de 3 minutes.

- Certains systèmes de nage à contre-courant ne permettent pas la réactivation du système de détection d'immersion.

- Certains robots de nettoyage

- L'installation d'un système de sécurité sur votre piscine ne se substitue en aucun cas à la vigilance des adultes.

du type robot plongeur sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.

- En fonction de l'implantation de la résidence ou du lieu d'hébergement par rapport à la piscine, il sera peut-être nécessaire de déporter les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance pour qu'ils soient entendus depuis l'habitation ou le lieu d'hébergement. Une vérification s'impose lors de l'installation.